

## OPINION

# Le Grand Paris... c'est la France!



**Jean-Pierre Gautry,**  
président de la Société française des urbanistes  
(SFU)

Il est urgent de débattre sur le dessein de cette métropole majeure et sur sa capacité à rester une référence mondiale. Un Grand Paris pour quoi faire? L'enjeu est bel et bien de prendre en compte les besoins respectifs des habitants, des actifs, des étudiants, des entreprises et des touristes. L'avènement d'un véritable pouvoir d'agglomération, nous pensons que le cœur du débat est là.

Les aires métropolitaines marseillaise et toulousaine, la métropole lilloise ou encore la conurbation azuréenne sont soumises à la même contrainte: ces territoires contribuent à la croissance, mais ne bénéficient pas des retombées du développement.

Mise en lumière par Laurent Davezies dans « La République et ses territoires », cette dissociation entre croissance et développement est davantage exacerbée au sein de la « région capitale ». La région Ile-de-France génère à elle seule 29% du PIB et garantit, via les politiques de mutualisation « aveugles aux territoires », de puissants mécanismes de redistribution territoriale et de cohésion sociale.

Les enjeux métropolitains ne sont donc pas seulement locaux ou régionaux, mais bien nationaux! Gardons-nous aussi de penser que c'est en étalant davantage les emplois que nous rendons service aux « Grand Parisiens »: une métropole ne peut pas garantir la cohésion urbaine avec un cœur mort.

Sur le plan institutionnel, le travers de la décentralisation jacobine de 1982, c'est aussi d'avoir voulu faire de cette région une région comme une autre en l'alignant sur le droit commun: les acteurs franciliens de l'aménagement en payent aujourd'hui le prix. La métropole parisienne, c'est 300 communes et 300 politiques d'urbanisme. L'Assemblée des communautés de France propose à ce titre, dans son livre blanc de l'intercommunalité, un « traitement spécifique du cœur de l'Ile-de-France » pour y garantir « une structuration optimale de l'intercommunalité ». Pourrait-on concevoir un Code de la route dont la gestion serait confiée à plusieurs corps de fonctionnaires différents? Non, bien sûr. Pourtant, c'est ce qu'on incite à faire en matière de « Code de la ville »: ayant chacun leur légitimité et leur agenda politique, les exercices de planification territoriale sont décalés dans le temps et dans l'espace. Pour autant, il serait illusoire de prétendre assurer la gouvernabilité d'intercommunalités épousant

la totalité des aires urbaines. Ce n'est donc pas entre « marguerite » et « tournesol » qu'il faut choisir pour composer son bouquet, ni même entre commune, département ou région. Il faut approfondir et renforcer les compétences intercommunales en commençant par marier urbanisme et communauté.

Les communautés d'agglomération et urbaines doivent ainsi se doter d'un plan communautaire d'urbanisme intégrant sous une même maîtrise d'ouvrage, PLU, programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains renforcé, mais aussi schéma de développement économique et commercial. Les agglomérations doivent également être vertueuses sur le plan écologique, dotées d'une véritable fiscalité foncière, motrice d'une politique foncière communautaire intégrant droit de préemption et portage foncier économique et de l'habitat.

Planification de l'urbanisme, droit des sols, fiscalité foncière, gestion des mobilités urbaines, voilà qui donne à la fois du pouvoir d'intervention aux élus communautaires et du sens

**L'actualité du Grand Paris nous montre que le pouvoir d'agglomération n'a pas encore émergé. Cette question gagne à être inscrite à l'agenda politique de la réorganisation territoriale de notre pays.**

au « Code de la ville ». Voilà qui permettrait d'inscrire la ville dans l'espace des réformes. Un gouvernement du Grand Paris, oui; une meilleure gouvernance pour un développement durable des métropoles françaises, certainement! Avec des communautés cohérentes, renforcées... et légitimes. Il devient donc urgent de promouvoir l'élection au suffrage universel direct des élus de l'intercommunalité, tout en garantissant l'expression d'une démocratie urbaine active associant les forces vives de nos territoires. L'actualité du Grand Paris nous montre que le pouvoir d'agglomération en France n'a pas encore émergé. Cette question « capitale » gagne véritablement à être inscrite à l'agenda politique de la réorganisation territoriale de notre pays. Porteurs d'une vision prospective et constructive, les urbanistes français comptent bien être force de proposition.

Pour contribuer à la page « Opinion », envoyez vos propositions de textes (4 500 signes espaces comprises) à l'adresse suivante : [opinion@lagazettedescommunes.com](mailto:opinion@lagazettedescommunes.com)  
La rédaction se réserve le droit de publier les textes reçus.